

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt deux et le quatre avril à dix huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Bernard BOURSINHAC, Maire.

Présents : M. BOURSINHAC Bernard, Mme BROQUA Pauline, M. CALVET Pierre, M. CAMPERGUE Marcel, M. CORBEL Richard, M. DAUPHINOT Daniel, Mme FAGES Anne-Marie, Mme GENETAY Armelle, M. IZAC Jacques, Mme LAPORTE Pauline, M. POUGET Grégory, Mme RAYMOND Brigitte, Mme RIEU Annie.

Excusée : Mme MOLLARET Laurence

Absent : M. BORZYCKI Milan

Mme MOLLARET Laurence a donné procuration à M. CORBEL Richard

Madame RAYMOND Brigitte est élue secrétaire de séance

Approbation du compte rendu du 14/03/2022.

- Observations de Mme Pauline BROQUA :

Salle multiculturelle, est ce qu'il y aura une amélioration concernant la cuisine, il faudrait une concertation avec M. Patrick FERRARY et d'autres restaurateurs et les associations. Peut être avec du matériel basique dans un budget de 7000 à 8000 €.

Peut on les contacter au nom de la Mairie voir qu'ils nous établissent une liste des besoins.

M. Le Maire dit qu'il y aurait peut être possibilité d'ouvrir une ventilation sur l'arrière.

- Concernant le poste de Melle Pauline Meyniel, Mme Broqua demande comment le recrutement s'est effectué. Mme Anne Marie Fages explique qu'après la réunion de la commission recrutement il a été procédé à l'examen des différentes candidatures, quatre profils ont été retenus puis convoqués, deux personnes ont entre temps trouvé un emploi, les deux autres candidates ont longuement été questionnées sur leur motivations et leur compétences, d'abord Melle Pauline Meyniel, ensuite l'autre personne, (par téléphone ne pouvant se déplacer).

La commission a jugé que par toutes ses réponses et sa motivation, Melle Pauline Meyniel correspondait la mieux au poste et a donc été recrutée.

1- Bilan de la rencontre avec les artisans et commerçants

L'idée est d'instaurer un dialogue, de couper court aux rumeurs et d'être à l'écoute de chacun.

Le projet de Mme De Stephano (Toiletteuse) avance, compromis signé avec Mme Doris Smith.

Julie indique un problème de signalétique pour la ferme du Badour, elle regrette un incident avec les chasseurs qui aurait pu être dangereux pour les cavaliers.

Elle a listé les chemins qui sont à nettoyer, sachant qu'un nettoyage à la tronçonneuse est insuffisant, il faudrait élaguer en hauteur.

Il faut trouver des solutions pour que les agriculteurs puissent exploiter normalement et que les randonneurs puissent emprunter ces chemins sans problèmes..

Concernant la salle polyvalente, M. Ferrary de l'Hôtel des 2 Vallées a posé la question de l'aménagement de la cuisine. Il a expliqué qu'il n'a pas de courriers des associations pour argumenter auprès des élus. Il a appelé M. Fabien Galtier.

Stationnement.

L'aire dite de camping cars sera une aire de stationnement du fait du risque d'inondation.

Requête faite par le cabinet vétérinaires pour avoir une place de stationnement réservée route de Laguiole.

Concernant la zone bleue certains pensent quelle est trop courte.

La Place de la Croix ne devrait elle pas être piétonne?

Les jeunes.

Lieu animation pour les jeunes : City Stade, Pump Track ?

Stade de foot problèmes de cohabitation entre les jeunes et les campeurs.

Signalétique.

M. Olivier Raynal (Central Garage) a invité à cette réunion le Président de la Chambre des Métiers.

M. Raynal remarque que les commerçants demandent une signalétique concernant les différents commerces et services.

Julie redemande une signalétique pour son centre équestre.

Chemins de randonnées et chemins communaux.

Proposition pour la question des chemins de randonnées pour un accès plus visible.

Problème pour les chemins communaux (Marmatton) avec Mathieu et Nadine, certains ne veulent pas que leurs troupeaux passent.

Il faudrait faire un support de ces chemins communaux pour les recenser et rappeler la règle pour tout le monde

Le chemin communal est un bien commun. C'est un bien attractif pour la valorisation du Patrimoine.

Créer une journée pour nettoyer les chemins.

Empêcher la fermeture des chemins communaux.

M. Le Maire précise que cela ne peut être fait sans la retraite sportive très impliquée dans ce nettoyage.

A la fin de cette réunion M.Olivier Raynal et d'autres commerçants ont demandé que cette rencontre se renouvelle annuellement.

2- Demande de subvention à l'agence nationale du sport (ANS) pour le city stade

Délibération 2022-04-04-001

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le projet d'aménagement d'un city stade pourrait être éligible à des subventions de l'état (DETR), du Conseil Départemental, de la Région et de l'Agence Nationale du Sport (ANS).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le conseil municipal :

- Approuve le Projet et le plan de financement ci-dessous,
- Autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce se rapportant à ce dossier.

| | | |
|----------------------------------|--|--------------------|
| Estimation des travaux HT | | |
| Aménagement plateforme | | 25 184,00 € |
| Pose gaines pour l'éclairage | | 1 470,00 € |
| Structure multisports | | 46 230,00 € |
| Sous total | | 72 884,00 € |
| Maitrise d'œuvre | | 7 288,40 € |
| Dépenses imprévues | | 7 288,40 € |
| Total | | 87 460,80 € |
| | | |
| Subventions | | |
| DETR | | 34 984,32 € |
| Conseil départemental | | 11 661,44 € |
| Région | | 11 661,44 € |
| Agence Nationale du Sport (ANS) | | 11 661,44 € |
| Autofinancement | | 17 492,16 € |

3- Emprunt pour investissement

Délibération 2022-04-04-002

Après délibération, le conseil municipal décide :

ARTICLE 1^{er} : La collectivité d'Entraygues sur Truyère contracte auprès du Crédit Agricole Nord Midi Pyrénées un emprunt ;

ARTICLE 2 : Caractéristiques de l'emprunt

Objet : Travaux de réaménagement de l'ancien collège, Isolation de la gendarmerie et réfection de la toiture de la mairie.

Type de financement : Prêt à taux fixe

Montant : 300 000€ €

Durée de l'emprunt : 20 ans plus 24 mois d'anticipation

Taux fixe : 1.62 %

Périodicité : Trimestrielle

Echéances : Constantes

Frais de dossier : 300€ si le prêt est < à 150 000€, au delà 020% de l'enveloppe réservée.

Déblocage :

Possibilité de déblocage par tranches pendant 24 mois. Un 1^{er} tirage devra intervenir dans les 4 mois qui suivent la date d'édition du contrat.

ARTICLE 1 : La collectivité d'Entraygues sur Truyère s'engage pendant toute la durée du prêt à faire inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires et en cas de besoins, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer les paiements des échéances.

ARTICLE 2 : La collectivité d'Entraygues sur Truyère s'engage, en outre à prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes auxquelles l'emprunt pourrait donner lieu.

ARTICLE 3 : Le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur, sera signé par les soins de Monsieur Bernard Boursinhac, Maire.

ARTICLE 4 : La collectivité d'Entraygues sur Truyère s'engage à ne pas débloquer les fonds relatifs au prêt avant le vote du budget primitif 2022 prévoyant le dit prêt en recette d'investissement

4- Demande d'aide financière de l'école publique : Projet « de la danse dans mon école »

Délibération 2022-04-04-003

Monsieur le Maire présente au conseil municipal une demande de l'association des Parents d'Elèves de l'Ecole Publique qui souhaite mettre en place le projet « De la danse dans mon école ».

Ce projet en collaboration avec une danseuse/chorégraphe proposant des ateliers « danse » ainsi que la possibilité d'assister à un spectacle étant assez onéreux, l'association demande une aide de 1000€.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal, approuve ce projet qui s'inscrit dans le projet d'école et décide de verser à l'association des Parents d'Elèves de l'Ecole Publique une subvention de 1000€.

5- Vote des taux d'imposition des taxes directes locales

Délibération 2022-04-04-004

Il est proposé de revoir le taux d'imposition des taxes directes locales, soit la taxe foncière sur le bâti et la taxe foncière sur le non bâti.

Monsieur le Maire propose une augmentation de 1%

Après en avoir délibéré, à 10 voix pour, une voix contre et 3 abstentions, le Conseil Municipal décide :

D'augmenter les taux d'imposition des taxes directes locales de 1% pour l'année 2022 soit :

Taxe foncière (bâti) 34.01 %

Taxe foncière (non bâti) 39.02 %

6- Approbation des comptes de gestion 2021, des comptes administratifs 2021, des budgets primitifs 2022 :

Délibération 2022-04-04-005 à délibération 2022-04-04-021

Les comptes de gestion 2021, les comptes administratifs 2021 ont été approuvés à l'unanimité suivant le tableau ci-dessous :

| BUDGET | Comptes administratifs 2021 | | RESULTATS 2021 | Reports 2020 | RESULTATS CUMULES 2021 | |
|-------------------|-----------------------------|--------------|----------------|--------------|------------------------|--------------|
| PRINCIPAL | Fonctionnement | Dépenses | Recettes | | 002 | |
| | | 1 212 021,07 | 1 338 402,01 | 126 380,94 | | 126 380,94 |
| | Investissement | Dépenses | Recettes | | 001 | |
| | | 519 573,04 | 497 511,98 | - 22 061,06 | - 113 807,22 | - 135 868,28 |
| CAMPING | Fonctionnement | Dépenses | Recettes | | 002 | |
| | | 209 386,81 | 219 003,45 | 9 616,64 | 979,56 | 10 596,20 |
| | Investissement | Dépenses | Recettes | | 001 | |
| | | 48 315,84 | 72 587,07 | 24 271,23 | 66 342,42 | 90 613,65 |
| CAISSE DES ECOLES | Fonctionnement | Dépenses | Recettes | | 002 | |
| | | 55 580,92 | 57 112,56 | 1 531,64 | 643,68 | 2 175,32 |
| | Investissement | Dépenses | Recettes | | 001 | |
| | | 4 999,57 | 4 560,17 | - 439,40 | 5 977,17 | 5 537,77 |
| CANOE KAYAK | Fonctionnement | Dépenses | Recettes | | 002 | |
| | | 12 772,64 | 15 761,33 | 2 988,69 | 987,19 | 3 975,88 |
| | Investissement | Dépenses | Recettes | | 001 | |
| | | 12 428,00 | 12 547,83 | 119,83 | 3 576,02 | 3 695,85 |
| LOTISSEMENT | Fonctionnement | Dépenses | Recettes | | 002 | |
| | | 43 827,05 | 43 827,05 | - | 133 951,79 | 133 951,79 |
| | Investissement | Dépenses | Recettes | | 001 | |
| | | 17 400,00 | 26 427,05 | 9 027,05 | - 215 538,72 | - 206 511,67 |

| CCAS | Fonctionnement | Dépenses | Recettes | | 002 | |
|------|----------------|----------|----------|----------|----------|----------|
| | | 903,30 | 2 166,66 | 1 263,36 | 218,04 | 1 481,40 |
| | Investissement | Dépenses | Recettes | | 001 | |
| | | - | 855,00 | 855,00 | 4 355,00 | 5 210,00 |

Délibération 2022-04-04-011- Affectation du résultat sur le budget principal

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2311-1 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice,
 - Vu le compte de gestion 2021 et le compte administratif 2021 approuvés ce jour,
 - Considérant que le résultat de la section de fonctionnement 2021 fait apparaître un excédent de 126 380.94€,
- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'affecter la somme de 126 380.94€ à la section d'investissement (compte 1068) du budget primitif 2022.

Les budgets primitifs 2022 ont été approuvés à l'unanimité et s'équilibrent de la façon suivante :

| | | | | |
|----------------------------|----------------|------------------|----------------|--|
| - Budget principal | | | | |
| Fonctionnement : | 1 347 000.00 € | Investissement : | 1 370 000.00 € | |
| - Caisse des écoles | | | | |
| Fonctionnement : | 66 000.00 € | Investissement : | 13 500.00 € | |
| - Camping | | | | |
| Fonctionnement : | 243 000.00 € | Investissement : | 171 000.00 € | |
| - Canoë kayak | | | | |
| Fonctionnement : | 21 500 .00€ | Investissement : | 32 000.00 € | |
| - Lotissement | | | | |
| Fonctionnement : | 250 721.91 € | Investissement : | 228 616.79 € | |
| - CCAS | | | | |
| Fonctionnement : | 4 000.00 € | Investissement : | 6 210.00€ | |

Principales dépenses prévisionnelles (sous réserve d'obtention de subventions)

Aménagement Cambeyrac 70 000€, city stade 80 000€, toiture mairie 70 000€, accessibilité bâtiments 90 000€, gendarmerie 209 000€, ancien collège 100 000€.

7- Questions diverses

Ecole du Château.

Lecture de la lettre de l'OGEC concernant l'école privée.

L'école doit être relogée à la rentrée 2022.

L'OGEC s'engage pour 75.000 € pour les travaux, des subventions sont demandées sur la partie accessibilité et ascenseur.

Fête du Pont.

M. Richard Corbel demande qu'elle soit intégrée dans les animations.

Mme Anne Marie Fages dit qu'il vaudrait mieux créer une association.

M. Le Maire demande ce que l'on fait pour cette année ;

Il est décidé de reporter le vote.

Mme Pauline Broqua demande un équilibrage des dépenses des animations.

M.Richard Corbel fait un point sur l'affaire de la SMET.

Mme Annie Rieu demande si le bulletin municipal doit être validé en conseil municipal ;

M.Richard Corbel propose de l'envoyer à chaque conseiller pour avis.

Livre sur le Pont.

Lecture de la lettre transmise par M.Edouard Guevard expliquant l'objet de ce livre.

Tout le monde est d'accord sur le principe d'une participation de la Mairie.

Fin de la séance : Minuit

Délibérations prises lors de la séance du 4 avril 2022 :

Délibération 2022-04-04-001 à délibération2022-04-04-021